

DE MELLO BRAZILIAN RUBBER C° Quand les caoutchoutiers de l'Oubangui lorgnent sur le Brésil...

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf

De Mello Brazilian Rubber C°
(*Le Capitaliste*, 17 janvier 1907)

Nous avons annoncé la prochaine introduction sur le marché de Paris des actions de la De Mello Brazilian Rubber C°, une grosse entreprise de caoutchouc brésilienne. Voici quelques renseignements sur cette affaire :

La Brazilian Rubber C° a été constituée au commencement de l'année dernière, au capital de 495.000 liv. st., soit 11.125.000 fr., représenté par 225.000 actions privilégiées d'une livre et 270.000 actions ordinaires de la même valeur nominale. Sur les 225.000 liv. st. de capital privilégié, il a été conservé 50.000 liv. st. à la souche. Les apports ont été rémunérés en actions ordinaires. Les actions privilégiées sont entièrement libérées et au porteur. Elles viennent de toucher un premier dividende intérimaire à raison de 7 % l'an.

Ajoutons qu'elles ont droit à un premier dividende cumulatif de 7 % puis, après un dividende de 7 % payé aux actions ordinaires, elles viennent au même rang que ces dernières dans la répartition du superdividende.

La Compagnie nouvelle a acquis la plus importante des plantations de caoutchouc de la région d'Acre, au Brésil, et peut être même du monde entier, laquelle appartenait à un riche Brésilien, M. de Mello. Celui-ci a, par contre, souscrit une forte partie du capital privilégié.

Le développement de l'entreprise nécessitait un capital important en raison des intérêts élevés autrefois payés aux consignataires de caoutchouc à Manaus et des avances à faire pour arriver à une exploitation intensive.

Le tableau suivant permet, d'ailleurs, de suivre le développement, depuis six années, des plantations exploitées maintenant par la Compagnie :

Années	Kg.
1901	196.000
1902	257.000
1903	262.000
1904	240.000
1905	383.000
1906	539.000

À ce propos, il est bon de considérer que la Brazilian Rubber C° exploite avec un personnel de 1.300 ouvriers une plantation régulière, en plein rapport, de 360.000 arbres, indépendamment d'une réserve de 280.000 hectares situés au centre même de

la région caoutchoutière. Elle dispose d'un matériel considérable, vapeurs, transports, bacs, wagonnets.

Le personnel doit être bientôt doublé et M. de Mello, qui est resté à la tête de l'entreprise, estime qu'on pourra, d'ici deux ans, produire 1 million de kilos pour arriver ensuite à 1.500.000 kg. [Ce chiffre est supérieur à celui de la production de tout le Congo français](#) et à plus de la moitié de celui de la production du Congo belge.

On peut se rendre compte, d'autre part, que la progression, interrompue en 1903 et 1904 par les troubles qui ont amené la réunion de la région d'Acre au Brésil, a repris très vivement de 1905 à 1906 et que les prévisions de M. de Mello, en ce qui concerne la production, n'ont rien d'excessif.

Nous relevons les noms suivants dans le conseil d'administration de la société :

MM. Charles Steel, vice-président de la Great Northern and City Railway Company et ancien directeur général de la Great Northern Railway C^o ; the Honorable Bernard Wise, K.. G., ancien président du conseil des Nouvelles-Galles du Sud et ancien procureur général ; James O. Callender, directeur de la Callender's Cable and Construction Corporation, Limited ; Walter B. Hopkins, administrateur de la Edmundson's Electricity Corporation, Limited ; Lazare Weiller [Tréfileries et laminoirs du Havre], membre du conseil supérieur des colonies ; Max Duchanoy, administrateur de la Société Sultanats du Haut-Oubangui ; Charles Mascart ¹, administrateur de la Société Sultanats du Haut-Oubangui ; Sebastiao Francisco de Mello, planteur, Manaus (Brésil).

De Mello Bresilian Rubber Company
(*L'Information financière*, 9 décembre 1907)

Le rapport et les comptes-au 30 juin dernier viennent d'être publiés. Ils montrent que la Compagnie, durant la période du 4 juillet 1906 au 30 juin 1907, a reçu 521.000 tonnes de caoutchouc, auxquelles il faut ajouter 138 tonnes qui avaient été recueillies avant la constitution de la Compagnie. La Compagnie de Mello, en effet, n'a été définitivement constituée que le 4 juillet 1906, mais elle a repris la suite des affaires de M. de Mello à la date du 1^{er} février 1906.

Après avoir payé l'intérêt des actions de préférence, il reste un solde créditeur de 60.138 liv. st. Comme une partie de ce bénéfice provient d'opérations faites avant la constitution de la société, elle ne peut pas être distribuée et eu égard aux besoins de Trésorerie de la Compagnie, le conseil ne propose pas de faire de répartition pour l'exercice dont il est question.

L'émission publique de 175.000 liv. st. actions de préférence a été complétée par une remise au pair de 20.300 liv. st. d'actions nouvelles de préférence à l'United Investment Corporation Ltd, ce qui porte le nombre des actions de préférence émises jusqu'ici à 195.300 liv. st.

Le conseil d'administration trouve désirable en raison des sommes élevées qui, à certaines époques, sont nécessaires pour la bonne marche des affaires de la Compagnie, qu'un working capital plus considérable soit mis à la disposition de la société et il invite les actionnaires à approuver la création d'obligations pour un montant total de 150.000 liv sterling sur lesquelles 100.000 seront offertes en souscription immédiate et le solde conservé pour les besoins ultérieurs.

Anticipant sur cette émission, le conseil d'administration a obtenu des avances temporaires qui se chiffrent par 46.000 liv est. Il demandera aux actionnaires d'approuver sa conduite sur ce point.

¹ Charles Mascart (1865-1935) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, président des Sultanats du Haut-Oubangui (1917). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf

En vue d'assurer la bonne marche de la Compagnie au Brésil, le conseil a décidé de déléguer dans ce pays un de ses membres (comte Costa de Beauregard ²) qui y est actuellement arrivé.

Le conseil demandera à l'assemblée de ratifier la nomination de deux membres nouveaux : MM. Dalziel et le comte Costa de Beauregard.

De Mello Brazilian Rubber Company
Émission obligataire
(*Le Capitaliste*, 30 janvier 1908)

La De Mello Brazilian Rubber Company, dont les actions se traitent déjà sur notre marché en banque, procède actuellement à l'émission de 5.000 obligations 6 % remboursables à 105 % (525 fr.), faisant partie d'un emprunt autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 1907 ³.

Ces obligations, émises à 450 fr., rapportent un intérêt de 6 % par an, soit 30 fr. ; le premier paiement se fera le 1^{er} juillet 1908 ; les suivants se feront semestriellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

La Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber, à Paris, est chargée du service financier.

Le conseil de surveillance (Trustee), qui remplit les fonctions de fidéi-commissaires, se compose de trois membres, dont deux Français et un Anglais.

M. Gabriel Faure, expert comptable près la Cour d'appel, 34, rue de Berne, à Paris, et M. Charles Steel, président de De Mello Brazilian Rubber Company, Limited, Glasfryn, à New-Baruet, ont été désignés par la Société

Le troisième membre sera nommé par les obligataires, qui seront convoqués à cet effet par la Compagnie. Les démarches nécessaires sont faites pour l'admission du titre à la cote en banque.

Voici, d'après la notice d'émission, les conditions dans lesquelles se présente cette opération :

Par suite des décisions de l'assemblée générale du 16 décembre 1907, la Société The De Mello Brazilian Rubber Company a décidé la création de 150.000 liv. st. (3.750.000 fr.) d'obligations 6 %, sur lesquelles 100.000 liv. st. (2.500.000 fr.) seulement seront actuellement mises en circulation.

Ces obligations, qui sont les seules émises par la Compagnie, devront être remboursées avant que d'autres obligations garanties par une première hypothèque puissent être contractées, à moins que les porteurs de ces 150.000 liv. st. d'obligations ne consentent à ce qu'une nouvelle émission soit faite. Elles ont pour garantie les biens mobiliers et immobiliers de la Compagnie. Elles sont remboursables à raison de 525 fr. et dans une période de vingt-cinq ans.

Il est presque superflu de faire ressortir l'importance des garanties constituant la base de l'emprunt contracté par la Compagnie The De Mello Brazilian Rubber C^o.

Comme on peut le voir par le bilan reproduit ci-dessous, la Compagnie possédait au 30 juin dernier contre un passif exigible de 154.000 liv. st. un actif d'environ 250.000 liv. st. (6.240.000 fr.) et un actif mobilier et immobilier de plus de 300.000 liv. st.

² Gonzague Costa de Beauregard (La Ravoire, Savoie, 14 juillet 1858-Chissay-en-Touraine, Loir-et-Cher, 14 décembre 1952) : également administrateur du Comptoir de Djibouti (1899) et de la Société française des poudres de sûreté :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Poudres_de_surete.pdf

³ Les publications légales ont été faites dans l'*Annexe* au *Journal officiel*, dans son numéro du lundi 20 janvier 1907.

(7.500.000 fr.), représenté par un vaste domaine, d'immenses magasins et une flottille servant au transport du caoutchouc.

À ces garanties matérielles, on doit ajouter celles basées sur les capacités de rendement de la Compagnie en tant qu'entreprise productive de bénéfices.

La production de la Brazilian Rubber Company a passé de 196.000 kilos en 1901-1902 à 565.000 kilos en 1906-1907 (17 mois).

Conformément aux renseignements reçus de la maison de Manaus, le caoutchouc jusqu'à présent récolté sur les propriétés de la Compagnie s'élève déjà à environ 260.000 kilos, ce qui indique une nouvelle augmentation de la production pour 1907-1908.

Les bénéfices réalisés par la Compagnie pendant la même période ont suivi une marche parallèle, s'élevant de 900.168 fr. à 1.750.000 fr.

On doit noter, en ce qui concerne ces bénéfices susceptibles d'augmentation et qui s'élèvent à 1.750.000 francs, que les dépenses occasionnées par les obligations émises ne s'élèvent qu'à 150.000 fr. Grâce aux ressources fournies par le nouveau capital mis à la disposition de la Compagnie, on doit s'attendre à un développement important de ses affaires.

Le bilan, au 30 juin 1907, certifié par les auditeurs, MM. W. B. Peat et C°, se présente comme suit (en Liv. st.) :

ACTIF	
Plantations de caoutchouc, bateaux, propriété, entreprise, etc.	313.974
Frais de constitution	1.132
Mobilier de bureau	553
Effets à recevoir	7.667
S. F. De Mello	56.212
Débiteurs divers	208.018
Stock de marchandises	1.844
Compte marchandises en suspens	16.522
Caoutchouc non vendu, au prix de vente	18.130
Frais préliminaires	31.064
Timbres sur titres au porteur	199
Articles en transit entre Manaus et Londres	136
Fonds en mains et en banque	8.718
Total	<u>664.169</u>
PASSIF	
Capital émis :	
195 300 actions privilégiées 7 % de 1 liv. st. sur 225.000 actions autorisées	195.300
270.000 actions ordinaires de 1 liv. st.	270.000
	465.300
Effets à payer	53.973
Créditeurs divers	84.768
Compte profits et pertes	60.128

Total	664.169
-------	---------

DE MELLO BRAZILIAN RUBBER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mai 1908)

Une assemblée générale extraordinaire de la De Mello Brazilian Rubber Company vient d'être tenue à Londres pour se prononcer sur l'autorisation à donner au conseil d'émettre pour £ 150.000 d'obligations, sur la modification à apporter aux statuts en conséquence et sur l'abandon d'une créance de £ 60.000 que la Compagnie a sur M. de Mello.

Le capital d'exploitation de la Compagnie est insuffisant. C'est pourquoi, au mois de décembre dernier, après explications fournies, une assemblée avait autorisé la création de £ 150.000 d'obligations, dont le conseil a cherché à émettre £ 100.000. L'émission n'eut pas de succès.

Par suite, la Compagnie se trouve dans une situation financière plus grave. À la clôture de l'exercice, il lui était dû £ 208.000, et ses dettes s'élevaient à £ 137.000. Fin mars dernier, elle devait £ 120.866, et il lui était dû £ 240.000.

Après l'échec de l'émission de ces £ 100.000 d'obligations, quelques membres du conseil d'administration se sont chargés de fournir une somme de £ 23.000, qui, à part £ 1.000, réservées à un paiement urgent à Londres, a été payée à Manaos. Cette dette de la Compagnie envers son conseil n'a pas été acquittée encore ; des certificats provisoires ont été établis pour elle et pour certaines sommes dues à des créanciers, et un administrateur a été nommé pour veiller à ces divers intérêts. Grâce à l'avance ainsi faite, les bateaux ont pu remonter le fleuve et revenir avec 160 tonnes de caoutchouc, qui ont été vendues à Manaos ; le produit de la vente a servi à réduire les dettes de la Compagnie sur cette place ; mais, par suite de la baisse du caoutchouc, il a été loin d'être ce que l'on avait espéré. En fait, le cours à ce jour était inférieur de 50 % à tous ceux qui ont été pratiqués depuis que la Compagnie a repris les affaires.

Les actionnaires ont approuvé l'émission nouvelle projetée par le conseil.

Quant à la créance sur M. de Mello, elle a été contestée en son nom par M. d'Araujo. Un actionnaire a émis l'opinion que M. de Mello, si remise lui était faite de sa dette, devrait verser à la Compagnie une somme correspondante en actions ordinaires. Enfin, le scrutin a été fixé au 25 mai et l'assemblée appelée à confirmer les résolutions se tiendra le 27 courant.

BOURSE DE PARIS

En banque

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1908)

La De Mello Brazilian-Rubber se tient à 6 fr. D'après certaines informations, l'exercice 1907-1908 se solderait par une perte de 28.500 fr.

DE MELLO BRAZILIAN RUBBER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1910)

Les résultats obtenus au cours de l'exercice 1909-1910 par la De Mello Brazilian Rubber sont sensiblement meilleurs que les précédents. Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 21 courant font en effet ressortir un bénéfice net de

£ 25.749, après un amortissement de £ 6.778 sur créances douteuses, tandis que l'exercice précédent se soldait par une perte de £ 38.023.

L'exploitation pendant l'exercice écoulé s'est faite dans des conditions peu favorables en raison de l'insuffisance de disponibilités et du montant élevé des intérêts que la société a dû payer pour obtenir les fonds qui lui faisaient défaut.

En garantie de ses emprunts, la société a remis des obligations pour £ 56.850 à certains créanciers à Londres et à Paris, et d'autres créanciers à Manaus ont reçu des hypothèques sur les propriétés de la Compagnie avec des délégations sur le caoutchouc, ce qui n'est pas mentionné dans les comptes de la Compagnie.

Les bénéfices obtenus en 1909-1910 ont permis de ramener à £ 40.986 la perte qui figurait au bilan précédent pour £ 66.954.

La situation financière qui apparaît au bilan au 30 juin dernier est encore peu satisfaisante. En effet, les exigibilités atteignent 152.715 fr. et les disponibilités ressortent à 221.564 fr. En déduisant le montant des créances douteuses, l'excédent s'élève donc à 72.000 fr. environ. Enfin, les immobilisations figurent pour un chiffre important et aucun amortissement n'a pu être pratiqué jusqu'ici.

De Mello Brazilian Rubber

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1913)

L'assemblée générale annuelle de cette Compagnie a été tenue le 16 courant devant une assistance particulièrement maigre. Du reste, le président de cette Compagnie s'est contenté de dire qu'il n'avait rien de neuf à communiquer aux actionnaires. Le procès relatif à la mise en faillite de la Compagnie au Brésil paraît suivre son cours, mais le conseil à Londres n'a que de rares renseignements à ce sujet. Le 10 septembre dernier, l'avoué à Manaus écrivait qu'il allait faire son possible pour obtenir une décision ; mais, il n'a pas donné signe de vie depuis. Quant aux affaires, la Compagnie n'en a fait aucune pendant le dernier exercice, ce dont le président se félicite car, avec la baisse du caoutchouc, il paraît peu prouvé qu'elles auraient amélioré la situation de la Compagnie. Les actionnaires présents ont voté l'approbation des comptes après que le président eut annoncé la démission de M. Mascart qui était un des plus anciens administrateurs de la Compagnie.
